

Déclaration du SNUIPP-FSU 54

CAPD du 19 décembre 2017



Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN,

Nous allons aujourd'hui aborder avec vous de nombreux sujets, le premier sera d'entériner les premiers passages d'échelon accélérés institués par le PPCR.

Nous remarquons que la mise en place de ce parcours ne se fait pas sans difficulté et les inconnues restent encore nombreuses. Le PPCR n'a donc pas fini d'accaparer les services administratifs et les organisations syndicales, extrêmement sollicitées à ce sujet depuis la rentrée. Cela témoigne d'une forte attente de reconnaissance de la part des collègues.

Si la question de l'avancement interpelle tant les collègues, c'est que le métier d'enseignant est encore loin d'être reconnu à sa juste valeur. N'oublions pas que les enseignants du 1^{er} degré sont parmi les moins bien payés des pays de l'OCDE.

De plus, l'ambiance dans les écoles est particulièrement morose et inquiétante : un manque de remplaçants et de RASED, de gros effectifs, des cas lourds dans certaines classes qui mettent en ébullition des écoles. Vos chiffres en témoignent : plus de 70 élèves en liste d'attente IME ou ITEP, c'est plus de 70 classes où l'enseignant se sent seul face à la gestion d'une classe difficile, voire en souffrance professionnelle.

Malgré cela, les enseignants font preuve d'un grand professionnalisme au quotidien.

Trouvent-ils une reconnaissance dans l'opinion publique et médiatique ?

La communication de notre ministre joue habilement en sens contraire et seuls les échecs en termes d'évaluations internationales sont largement relayés. Dans les analyses des résultats français, il n'est jamais fait état des effectifs plus élevés en France ou de l'absence de formation continue. Et pourtant, c'est le cœur du problème ! S'ensuivent inmanquablement des séries de prescriptions ministérielles, décalées dans leur réponse pédagogique (la dictée), contraire à la loi énoncée par les programmes (emploi du temps de CP), ignorantes de la réalité du terrain (méthodes de lecture), précipitées et mal préparées (évaluation CP), non suivies des moyens nécessaires (dédoublage des CP), destinées à flatter les adeptes d'une école passéiste, et la liste pourrait s'étendre. Donc la reconnaissance ne vient pas non plus d'un ministère qui nie la professionnalité de ses enseignants à grand coup de prescriptions.

La reconnaissance financière doit donc être opérante.

Pourtant elle ne passera pas, comme initialement prévu, par une revalorisation en janvier et un transfert d'indemnitaire en indiciaire. Elle passera encore moins par un traitement amputé de jours de carence et d'une augmentation de la CSG. Elle passera donc, maigrement et pour quelques uns, par une accélération d'un an de la carrière. Et les déçus seront nombreux à ne pas bénéficier de ce coup de pouce.

Mais comme vous le savez, la reconnaissance financière est loin d'être la seule préoccupation des enseignants. Les conditions d'exercices que nous avons évoquées plus avant sont sources de nombreuses inquiétudes et souffrances, l'annonce prochaine des dotations académiques, que tout

le monde présuppose inadmissibles, renforcera ce sentiment d'abandon et de désaveu déjà très présent chez nos collègues et dans les écoles. A ce propos concernant la carte scolaire, nous nous étonnons fortement que des collègues puissent entendre déjà dans les écoles que « leur poste disparaîtra certainement à la rentrée ». Nous souhaiterions un peu de décence et de retenue face à ces situations. Personne n'a ici connaissance de notre dotation départementale. Les opérations ne débuteront qu'en janvier et les écoles n'ont pas besoin de sujets d'inquiétudes supplémentaires en cette fin d'année civile.

Nous souhaitons rappeler, par soucis de transparence devant toute la CAPD, que nous vous avons demandé à deux reprises en audience la possibilité de tenir une réunion concernant des priorités départementales, en dehors des opérations de carte scolaire. Pour clarifier notre démarche, nous souhaitons mettre en lumière des points qui nuisent à l'équilibre départemental dans certains domaines : RASED, implantation des postes d'EMF, maternelle et scolarisation des moins de 3 ans, école inclusive, PDMQDC... Vous avez approuvé le principe, nous souhaitons une confirmation.

Sur les affectations SEGPA : l'anticipation des dossiers cette année inquiète dans les écoles et chez les PsyEN. Le calendrier anticipé d'un mois nous amène à vous interroger sur le pourquoi de cette procédure, mais également à obtenir des informations sur la « pré-sélection » de dossiers en circonscription en amont de la commission départementale.

Enfin, sur les rythmes, nous aurions apprécié d'être destinataires dans les écoles d'une information hiérarchique concernant les rythmes scolaires. Recevoir une copie d'un courrier adressé aux maires, dans lequel la date du 1^{er} février figure alors qu'elle n'avait jamais été abordée, n'a pas manqué de surprendre ! Nous tenons également à vous questionner sur les procédures de certaines municipalités qui font émettre des choix binaires (4 jours ou 4,5 jours) sans toutefois s'exprimer sur les horaires exacts envisagés, et faisant passer des messages par voie de presse sur un raccourcissement éventuel des vacances scolaires.